

20191216-21

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 16 décembre 2019

Objet : Autorisation de signature de l'accord-cadre relatif à la fabrication d'éléments de signalétique (mise en page, impression, façonnage, pose, dépose) pour l'établissement public Paris Musées

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées

Vu les dispositions du Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4, R. 2161-5 et R. 2162 et suivants ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-24 ;

Vu la décision d'attribution des marchés par la Commission d'appel d'offres de Paris Musées en date du 3 décembre 2019.

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer le marché, annexé à la présente délibération, relatifs à la fabrication d'éléments de signalétique (mise en page, impression, façonnage, pose, dépose) pour l'établissement public Paris Musées.



Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20191216-20191216-21-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire attribué aux sociétés suivantes :

- L'ATELIER
- EXPOGRAPH
- MEDICIS
- OXYGRAVURE

Le budget estimatif annuel est de 250 000 euros HT.

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'établissement public Paris Musées, au titre des exercices 2020 et suivants, sous réserve de décision de financement.

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY